

## Conseiller en architecture applicative

### Description de poste

Dans le cadre de ses travaux en architecture d'entreprise de ses clients, CGI est à la recherche d'un conseiller spécialisé en architecture applicative pour contribuer à l'élaboration et à l'intégration de solutions technologiques innovantes.

### Responsabilités principales :

- . Colliger les informations pertinentes et rédiger des documents d'orientation, de positionnement ou des avis d'architecture en lien avec le domaine des applications.
- . Élaborer des architectures applicatives de vision intégrant plusieurs composants (systèmes, bases de données, environnements technologiques).
- . Concevoir des architectures hybrides combinant des composants infonuagiques et des actifs patrimoniaux hébergés sur site.
- . Définir des plans de mise en œuvre à haut niveau soutenant les approches DEVSECOPS.
- . Produire du matériel de présentation clair et adapté aux parties prenantes.
- . Accompagner l'intégration de modèles dans le référentiel d'entreprise (Enterprise Architect).

### Qualités requises pour réussir dans ce rôle

#### Profil recherché :

- . DEC ou Baccalauréat en informatique, en génie logiciel ou dans un domaine connexe.
- . Minimum de 12 années d'expérience en technologies de l'information.
- . Au moins 5 années d'expérience à titre de Conseiller en architecture applicative.
- . Excellente capacité de communication et de vulgarisation technique.
- . Maîtrise des environnements infonuagiques et des architectures hybrides.
- . Connaissance des pratiques DEVSECOPS et des outils de modélisation d'architecture.

L'utilisation du terme "architecte" dans cette offre d'emploi réfère au sens technique associé aux technologies de l'information (TI) et ne sous-entend pas que la personne exerce la profession d'architecte ou possède le permis requis conformément aux législations provinciales régissant l'exercice de l'architecture applicables. Nous recherchons des candidats ayant une expertise dans le domaine de l'ingénierie informatique et la détention d'un permis émis par un ordre des architectes n'est pas un prérequis pour occuper ce poste. Au Canada, l'architecture est une profession réglementée dont l'utilisation des titres et désignations est restreinte.